



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 4 février 2019

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
15/01/2019

Délibération n° B 2019-2

Réforme, vente, cession de véhicules et matériel

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Il nous est proposé de procéder à la réforme d'une motoneige et de sa remorque, précédemment affectées au CIS de MORBIER, et d'acter leur vente à la commune des MOUSSIERES pour un prix de 500,00 €. Cet équipement est destiné à remplacer l'actuelle motoneige communale mise à disposition du SDIS par voie de convention.

Caractéristiques des matériels réformés :

N° Inventaire	Désignation	Matériel	Energie	Année acquisition	Année amortissement	Immat.	Dernière affectation	Etat	Propositions	Observations
3897	MNT	motoneige	ES	2002	2017	MTN09	MORBIER	moyen	vente	vente à la commune des MOUSSIERES
	RMTN	Remorque moto neige		2003	2018	RMTN08	MORBIER	moyen	vente	

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver les réformes présentées.

DECISION N° B 2019-2 DU 4 FEVRIER 2019

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve le tableau de réforme tel que présenté.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 7 FEV. 2019
Affiché le 7 FEV. 2019
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT